



Mamoudzou le 30 mars 20

## COMMUNIQUEE

UDFO Mayotte

Les organisations syndicales suivent avec attention les dispositions prises pour les salariés pour faire face à la propagation de la pandémie. Les agents publics sont aux premiers rangs particulièrement dans les hôpitaux mais également les forces de l'ordre.

Mayotte faisant également face à l'épidémie de la dingue depuis plusieurs semaines, Il convient de rappeler l'impérative nécessité de respecter tous les consignes instaurées pour stopper la propagation du COVI-19 et d'être solidaire.

Mayotte reste largement dépourvue en termes de moyen pour faire face à l'ampleur des besoins estimés.

Aussi, Force Ouvrière condamne fermement le vol de matériel de prévention et de protection (gels et masques) qui ont lieu au CHM et déplore sa médiatisation. Les agents du CHM se dévouent énormément en cette période difficile et par conséquent, il est inadmissible de les stigmatiser injustement sur cette disparition de matériel. Par ailleurs cette situation ne serait pas arrivée si toutes les dispositions avaient été prises suffisamment à temps pour gérer cette crise.

Force Ouvrière ne peut que déplorer le niveau de gestion de cette crise sanitaire où l'expérience des autres régions n'a pas été mise à profit localement dans les temps. On espère que notre département ne connaîtra pas des cas graves dans la même ampleur qu'ailleurs.

Le contexte géopolitique et le contrôle des frontières non maîtrisée ne permettent pas d'évaluer la population de manière précise, estimée à plus de 252000 d'après l'INSEE.

Le CHM n'est pas doté d'assez de respirateurs de réanimation (un respirateur de transport ou d'anesthésie ne peut pas remplacer un respirateur de réanimation)

L'Union départementale Force Ouvrière plaide haut et fort pour que le gouvernement débloque dans les meilleurs délais :

- Des Kit de test de covi-19 afin de pouvoir réaliser 100 tests par jour
- 20 respirateurs de réanimation
- des masques, lunettes de protection homologués et Gel au CHM et dans les services exposés (hospitaliers, forces de l'ordre, collecte des ordures, etc..) mais aussi dans les pharmacies pour un accès à tous
- plus de lit pour mieux suivre et une bonne prise en charge des personnes testées positives
- Pour le personnel soignant venant des zones à risque soient consultés au près de la médecine de travail 24h avant de reprendre le travail
- étendre à Mayotte l'ensemble des mesures nationales pour accompagner les salariés et les personnes fragiles visant à faciliter le confinement à domicile

Les mesures de prévention et de lutte de lutte contre la pandémie covi-19 et l'épidémie de la dingue émane la responsabilité de l'ARS. Ce dernier doit jouer pleinement son rôle en toute indépendance des dispositions prises dans la région tant en mesure de prévention qu'en disponibilité de médicament, et ceci pour l'intérêt supérieur de la population de Mayotte. L'État doit déployer les moyens pour faire appliquer l'ensemble des dispositifs de lutte contre le circulation du covi-19 et les dispositifs d'accompagnement des partenaires sociaux économiques.

Force Ouvrière invite l'ensemble de la population au respect des mesures de confinement, seule moyen pour limiter la propagation de cette pandémie et protéger ses proches.

Signé  
M. DARMI Dhoiri  
SG GD-FO976

DAHALANI Nourdine  
FGF-FO976